



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de Recherche en Droit Privé

(CRDP – EA 967)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Caen- Basse Normandie

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche en Droit Privé

(CRDP – EA 967)

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Caen- Basse Normandie

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherche en droit privé (CRDP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 967

Nom du directeur : M. Pierre CALLE

Membres du comité d'experts

Président :

M. Emmanuel DECAUX, Université de Paris 2, France (représentant le CNU)

Experts :

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Mme Sandrine CLAVEL, Université de Versailles-Saint Quentin, France

Mme Adeline GOUTTENOIRE, Université Montesquieu-Bordeaux 4, France

M. Fabrice HOURQUEBIE, Université Montesquieu-Bordeaux 4, France

M. Yves PETIT, Université de Nancy 2, France

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Monsieur Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Monsieur Pierre Denise, Vice Président du Conseil Scientifique, Université de Caen-Basse Normandie



Rapport

1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La visite des centres de recherche en droit de l'université de Caen Basse Normandie s'est tenue le mercredi 24 novembre de 8h30 à 13 heures environ. Après audition des membres du CRDFED (centre de droit public), le comité d'experts a rencontré le représentant de l'Université (Vice Président Recherche), avant que ne se tienne la réunion avec les membres du CRDP : une brève présentation du bilan et du projet du Centre a été proposée par son directeur, M. Pierre CALLE, puis l'essentiel de l'échange a pris la forme d'une discussion entre les membres du comité d'experts et les membres du Centre, présents en grand nombre (plus particulièrement outre son directeur, M. Pierre CALLE, et sa co-directrice, Mme Laurence VIELPEAU, les responsables (ou leurs représentants) des pôles ou axes de recherche principaux). Le comité d'experts a ensuite échangé avec une vingtaine de doctorants du Centre, hors la présence des autres membres. La visite a été close par une visite des nouveaux locaux du Centre de recherche, en cours d'aménagement.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Le Centre de recherche a été créé en 2000 sous sa forme actuelle, mais il succédait à un centre de recherche déjà performant, le centre de recherche sur la théorie pure du droit. La recherche en droit privé à l'Université de Caen bénéficie d'une tradition d'excellence et de la renommée de grands privatistes. Le CRDP est localisé dans les locaux de l'Université de Caen Basse Normandie, où il bénéficie de nouveaux locaux spacieux et fonctionnels.

- **Equipe de Direction :**

Le Centre est dirigé par M. Pierre CALLE, et co-dirigé par Mme Laurence VIELPEAU (MCF HRD). Le directeur et la co-directrice composent le Conseil de Laboratoire, avec les responsables d'axes de recherche (Mme Annick BATTEUR, M. C. REGNAUT MOUTIER, M. Ch. ALLEAUME - le responsable du quatrième axe étant M. Pierre CALLE, qui siège déjà en qualité de directeur).



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	37	34
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	3	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,3	0,3
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	22	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	22	19

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:
- Points forts et opportunités :

Un excellent niveau de publications, tant quantitativement que qualitativement.

Une équipe d'enseignants chercheurs quantitativement assez importante, portée par plusieurs chercheurs de renommée nationale, avec un bon ratio de publiants (94%). Encore assez jeune, l'équipe ne peut - si elle parvient à fidéliser ses membres - que se renforcer dans les années à venir.

Un véritable effort pour développer une recherche collective dans une spécialité qui y est traditionnellement rétive.

Une participation particulièrement notable à des contrats de recherche conclus sur appels d'offres, de nature tout à la fois à générer une dynamique scientifique et à garantir un apport de fonds substantiel (permettant notamment le financement de jeunes chercheurs sous forme de doctorats ou de post-docs).

Le projet « Institut des majeurs vulnérables » se présente dans un contexte national très favorable, dans un domaine où les acteurs juridiques sont trop peu présents tant scientifiquement que sur le terrain, alors que les besoins de la société civile se développent.



- **Points à améliorer et risques :**

Moyens :

Même si le CRDP s'avère performant dans l'obtention de contrats de recherche aux fins d'applications pratiques, ce type de contrats n'est pas suffisant pour financer une recherche plus fondamentale, que ne dynamise pas assez le budget récurrent de l'unité.

Le Centre ne bénéficie pas des services d'un secrétariat (même à temps partiel). Il fonctionne grâce à un poste d'ingénieur de recherche que le CRDP partage notamment avec le CRDFED et l'Ecole doctorale. Le VP Recherche a indiqué être conscient du problème et vouloir chercher à le résoudre. Cela apparaît en effet indispensable si le CRDP veut pouvoir poursuivre et développer sa politique de réponse à appels d'offres.

Thèses :

Le nombre de thèses encadrées par le Centre est faible au regard des effectifs (22 thèses pour 19 HDR et 32 chercheurs publiants). Même si l'argument tiré des difficultés rencontrées par les jeunes chercheurs pour embrasser une carrière universitaire est partiellement recevable, il serait regrettable de renoncer à les former. En outre, des thèses à portée plus professionnelle pourraient être multipliées dans le cadre d'un Centre de recherche qui développe une forte activité contractuelle.

Les doctorants n'apparaissent pas suffisamment associés à la vie du Centre (pas de « journées » spécifiques aux doctorants par exemple). Le Centre se repose à cet égard (trop ?) sur l'Ecole doctorale.

Partenariats / Visibilité nationale et internationale :

Même si le Centre est à l'origine de manifestations nationales (organisations de colloques) qui le mettent ponctuellement en lumière, il ne semble pas développer de réelle politique de partenariats nationaux (sauf le cas échéant dans le cadre des contrats de recherche et du pôle Print qui permet au Centre d'être membre du groupe de recherche ass. CNRS). Seuls quelques rares membres développent une activité internationale, qui semble là encore ponctuelle : pas ou peu de participation à des projets européens d'envergure (PCRD)... Le projet concède cette faiblesse et projette une amélioration qui semble effectivement souhaitable et faisable eu égard à la qualité du Centre (et sous réserve de l'amélioration en soutiens humains évoquée supra). Il ne semble pas y avoir de véritable politique pour inviter des professeurs étrangers.

- **Recommandations :**

Mener une politique plus dynamique pour se garantir des moyens suffisants, tant sur un plan humain (secrétariat et/ou renforcement du quart de poste d'IGE) que financier (réponse à des appels à projet : ANR, etc.).

Augmenter le nombre de thèses préparées dans le cadre du laboratoire, le cas échéant en mettant en place des partenariats permettant le financement privé de thèses à visée professionnelle (CIFRE...).

Améliorer la visibilité internationale du Centre : professeurs invités, partenariats internationaux, colloques internationaux....

Renforcer les synergies entre le Centre et son environnement proche (par exemple, le CRDFED travaille sur les droits fondamentaux d'où des affinités importantes, notamment avec l'axe droit des personnes).



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	32
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	94%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	9

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Quantitativement, la production scientifique cumulée des membres du CRDP sur la période est particulièrement volumineuse (676 ACL ; 72 OS...). Le Centre fait aussi un effort notable en matière de production collective, encouragée par l'organisation de colloques donnant lieu à publication, par la participation à des ouvrages collectifs, des chroniques ou revues impliquant étroitement les membres (Revue L'essentiel du droit de la famille et des personnes, Revue L'actualité des procédures collectives). Le Centre a également obtenu, sur appel à projets, de nombreux contrats de recherche grâce à son pôle Print (Nouvelles technologies). Si certains contrats sont aujourd'hui parvenus à leur terme, le Centre apparaît avoir réussi à fidéliser ses partenaires puisque de nouveaux contrats, dont l'exécution est en cours, ont été conclus avec ces mêmes partenaires.

Qualitativement, le CRDP a su axer son activité sur certaines thématiques qui présentent un intérêt majeur. C'est le cas tout d'abord du pôle droit des personnes et de la famille, qui s'attache à développer une recherche d'excellence sur un thème aujourd'hui trop délaissé par la recherche juridique française. C'est le cas également du pôle Contentieux interne et international, qui poursuit avec une certaine excellence la tradition caennaise en la matière. Le pôle Print s'avère particulièrement attractif pour les partenaires extérieurs puisqu'il cumule les contrats de recherche. Quant au pôle droit des affaires, il a choisi, en concentrant son activité sur le droit des procédures collectives, une orientation qui sans être particulièrement originale suscite un vif intérêt des acteurs de la vie civile.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

A cet égard, le bilan du CRDP comporte d'indéniables points positifs, mais aussi des points qui pourraient être améliorés.

Au nombre des points positifs, on relèvera :

sa réelle aptitude à participer avec succès à des appels d'offres, traduite par le nombre de contrats de recherche conclus avec des partenaires extérieurs (8) qui permettent un apport non négligeable de fonds (montant total de 328 739 €) ;

l'organisation de nombreux colloques nationaux (12 sur la période de référence).

Au nombre des points à améliorer, on mentionnera :

Une absence de réels partenariats internationaux,



Une quasi absence de réels partenariats nationaux, sauf pour le pôle Print,

Un apparent manque de synergie avec les autres centres de recherche de l'établissement et de la région ; des collaborations pourraient être plus systématiquement envisagées, notamment avec le CRDFED (« clinique des droits fondamentaux »).

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Sur la gouvernance, l'unité paraît fonctionner de façon satisfaisante grâce à deux organes principaux : l'assemblée générale du laboratoire et le Conseil de laboratoire. On pourrait regretter l'absence de représentation « institutionnelle » des doctorants, même si ceux-ci s'estiment suffisamment entendus en l'état.

L'animation scientifique démontre une volonté de développer une véritable activité de recherche collective (v. supra). Le Centre reste cependant assez peu ouvert sur l'extérieur (v. supra) et privilégie encore, selon la tradition juridique, la recherche individuelle de ses membres (faut-il l'en blâmer ?).

- **Appréciation sur le projet :**

Le CRDP présente un projet scientifique axé sur une consolidation de l'existant, et le développement de nouveaux projets.

Au nombre des nouveaux projets, le projet d'Institut de Protection Juridique des Majeurs Vulnérables apparaît convaincant, puisqu'il se propose de faire du CRDP le Centre de référence tant en matière de recherche qu'en matière de formation (avec la création d'un Master 2 Droit des Personnes Vulnérables) dans une discipline peu explorée alors qu'elle connaît de véritables besoins. Même si les contours précis du projet restent un peu flous, on peut penser qu'il sera mené à terme de façon satisfaisante.

La volonté du pôle Contentieux interne et international d'intégrer de façon plus poussée la dimension pénale est également séduisante. Il est prévu de développer des synergies, sur ce point, avec l'Institution des Majeurs Vulnérables. Cette double direction apparaît conforme au mouvement de décloisonnement des branches du droit actuellement à l'œuvre.

Le projet de l'axe Print est tout dessiné, avec la poursuite de la politique contractuelle engagée (de nouveaux contrats sont déjà conclus) et l'exploration de nouveaux domaines de recherche fondamentale.

Le projet de l'axe droit des affaires/procédures collectives est moins clairement identifiable. Il semble être essentiellement question de consolider l'existant.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « Pôle droit des personnes et de la famille »

Nom du responsable : Mme Annick Batteur

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16*	15**
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	10

* 9 enseignants-chercheurs attachés à 100% au pôle, et le reste de 75 à 5%.

** 8 enseignants-chercheurs attachés à 100% au pôle, et le reste de 75 à 5%.

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Les recherches s'inscrivent dans la problématique dominante de ce pôle et la quantité est importante pour dire le moins, soit un total de 330, tous types de publications confondus.

La qualité est également l'autre caractéristique de cette production ; il faut relever le rôle joué par la création, en 2009, de la revue mensuelle « L'essentiel du droit de la famille et des personnes » (Lextenso éditions), qui présente l'actualité juridique en Droit des personnes et de la famille sous la forme de 13 commentaires d'une demi-page, et dont la direction scientifique est assurée par la responsable du pôle considéré. Et ce ne sont pas moins de 8 chercheurs qui y collaborent régulièrement. La définition de la politique éditoriale fait beaucoup pour souder ce pôle et lui offre l'opportunité d'un fonctionnement régulier et une incitation constante pour produire régulièrement. Il faut également mentionner l'organisation de (5) colloques dont les actes ont été publiés, et la publication de plusieurs ouvrages sur le thème de recherche du pôle.

Du côté des thèses, c'est un certain contraste qu'il faut constater puisque les inscriptions ainsi que les soutenances sont faibles ainsi que l'admet volontiers le centre car c'est là une caractéristique qui traverse l'ensemble des pôles. A noter toutefois qu'une doctorante et un docteur en droit participent aux travaux de ce pôle.

Il ne semble pas que des relations contractuelles aient été spécialement développées, même si on relève quelques interventions dans le monde professionnel et associatif.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le responsable de ce pôle jouit d'un rayonnement certain dans le domaine des droits des personnes et de la famille. Et l'on peut penser que cette renommée bénéficie d'une certaine façon au centre et au pôle analysés. Plusieurs membres sont invités à des colloques nationaux sur les thèmes proches de ceux du pôle.

En revanche, la capacité à obtenir des financements externes ou à répondre ou susciter des appels d'offres ne semble pas performante. Il en va de même pour la valorisation, sauf à considérer que la revue « L'essentiel du droit de la famille et des personnes » s'inscrit dans cette optique. Il faut toutefois rappeler les interventions de ce pôle en milieu associatif et professionnel.

- **Appréciation sur le projet :**

De ce point de vue, ce pôle entend rester fidèle à sa thématique traditionnelle qui l'a fait connaître et reconnaître (intérêt aux questions familiales), mais en même temps il souhaite l'approfondir et l'affiner.

Ainsi un projet a été formé de rédiger un manuel sur « Les principales décisions de justice en droit des personnes et des familles », qui devrait paraître aux éditions Lextenso dont l'accord a été obtenu. De l'autre côté, décision a été prise, pour le prochain quadriennal, de créer un « Institut de Protection Juridique des Majeurs Vulnérables ». Il s'agit d'un projet ambitieux (mais dont les contours restent encore à clarifier), et grâce auquel il est espéré que la Faculté de droit de Caen devienne rien moins que la Faculté de référence sur les questions de protection des majeurs. Dans ce nouveau cadre seraient organisées des rencontres nationales entre les différents acteurs, et programmé diverses publications. S'y ajoute la création d'un master 2 « Droit des Personnes vulnérables » avec un parcours recherche dont il est attendu qu'il permette de nourrir un vivier de jeunes chercheurs. Ce serait là une thématique porteuse en termes de perspectives de recherches et socialement bien utile dans les années à venir.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Il s'agit au total d'un pôle dynamique avec une thématique maîtrisée qui lui a assuré jusqu'ici un positionnement connu et reconnu.

- **Points forts et opportunités :**

Certains membres de ce pôle jouissent d'une notoriété certaine ; et en assurant des responsabilités éditoriales, ils accroissent les possibilités de publications régulières. Précisément, les publications témoignent d'une façon générale de l'énergie de ce pôle puisque tant du point quantitatif que qualitatif, elles sont plus que satisfaisantes.

- **Points à améliorer et risques :**

La politique à l'égard des thèses et des soutenances reste à impulser et à développer ; de même les collaborations avec d'autres centres ou de façon plus large les partenariats mériteraient d'être repensées et faire l'objet d'une plus grande attention.

- **Recommandations :**

Développer une véritable politique à l'égard des doctorants et des thèses ;

Développer les partenariats avec l'extérieur avec une meilleure culture de l'appel d'offres et la volonté de nouer des partenariats porteurs et pérennes ;

Développer des recherches communes tant avec les autres pôles qu'avec l'autre unité de recherche de la Faculté de droit (le CRDFED). Et dans ce contexte œuvrer à la réussite des projets de recherche que le Centre envisage de lancer pour rapprocher les différents pôles.



Intitulé de l'équipe : « Pôle contentieux interne et international »

Nom du responsable : M. Pierre CALLE

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	10*	10*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7

* 2 enseignants-chercheurs attachés à 100% au pôle, et 8 de 75 à 25 %.

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique est dans l'ensemble substantielle du point de vue quantitatif (soit un total de 138 tous types de publications confondus), et plus encore rapportée au nombre d'enseignants-chercheurs attachés à 100% à ce pôle (2 pour rappel). La qualité ne fait pas de doute et les publications tournent autour de deux axes de recherches : le contentieux civil interne et international d'une part et le contentieux pénal d'autre part. Tandis que le premier thème est traditionnel à la Faculté de droit de Caen et a gagné au fil des ans une reconnaissance et une visibilité indiscutables, le second est en développement et permet notamment des collaborations de certains enseignants-chercheurs avec l'Institut international des droits de l'homme de la paix de Caen, ainsi qu'avec l'autre unité de recherche de la Faculté de droit de l'Université de Caen (le CERFED). Ce qui bien entendu mérite d'être signalé.

Là encore, les thèses constituent l'aspect le plus faible de ce tableau de production scientifique dont on a souligné les qualités.

Ce pôle ne semble pas, sauf erreur, avoir développé de relations contractuelles particulièrement notables et porteuses.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Ce pôle peut compter sur des membres dont la notoriété tant nationale qu'internationale a été acquise grâce à la grande qualité de leurs travaux scientifiques. Raison pour laquelle ils sont souvent invités dans des manifestations surtout nationales, et quelquefois internationales.



Il ne semble pas y avoir de financements externes propres à ce pôle, et la capacité de ce celui-ci à répondre à des appels d'offres n'apparaît pas.

De même la participation à des programmes nationaux et les collaborations avec des laboratoires étrangers ne semblent pas avoir fait l'objet de l'attention nécessaire.

- **Appréciation sur le projet :**

Ce pôle envisage de maintenir le cap qui lui a valu jusqu'ici d'engranger reconnaissance et visibilité scientifiques. Dans ces conditions, il entend poursuivre et développer. Poursuivre l'acquis en matière de procédure civile et de contentieux international, et cela passe au moins par le maintien du rythme et du taux de publication enregistré à ce jour. Développer les travaux en matière de procédure pénale pour espérer gagner un surcroît de visibilité dans ce domaine. Cela impliquerait une intensification du partenariat avec l'Institut international des droits de l'homme et de la paix de Caen ; de même que la création d'un master 2 de protection pénale des personnes vulnérables serait un atout indéniable. Sous cet aspect le projet paraît porteur de potentialités intéressantes et devrait offrir l'opportunité pour ce pôle, et à travers lui pour le centre dans son ensemble, de travailler avec des partenaires tant internes qu'externes à la Faculté de droit.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Le «Pôle contentieux interne et international» offre une image de dynamisme, de sérieux et de crédibilité. En dépit d'un effectif resserré, il atteint une production scientifique de qualité et ses membres sont reconnus par la communauté scientifique spécialisée et au-delà.

- **Points forts et opportunités :**

Une grande efficacité dans le rapport effectifs/produisants doit être relevée. S'y ajoute une volonté de ne pas sacrifier des thématiques traditionnelles qui ont permis à ce pôle et au Centre de gagner une place importante parmi les unités de recherche travaillant dans les mêmes spécialités. Et en même temps, le pôle entend aller plus loin en explorant une nouvelle thématique de recherche complémentaire.

- **Points à améliorer et risques :**

L'effectif reste tout de même limité, mais l'on sait que les paramètres en jeu ici ne dépendent que très peu du Centre et du pôle concerné. Un effort en direction des doctorants reste à faire, et cela vaut également pour les liens avec des partenaires internes et extérieurs à la Faculté de droit.

- **Recommandations :**

Développer une véritable politique à l'égard des doctorants et des thèses ;

Développer les partenariats avec l'extérieur avec une meilleure culture de l'appel d'offres et la volonté de nouer des partenariats porteurs et pérennes ;

Développer des recherches communes tant avec les autres pôles, qu'avec l'autre unité de recherche de la Faculté de droit (le CRDFED). Et dans ce contexte œuvrer à la réussite des projets de recherche que le centre envisage de lancer pour rapprocher les différents pôles.



Intitulé de l'équipe : « Pôle droit des affaires »

Nom du responsable : Mme Corinne REGNAUT-MOUTIER

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16*	15**
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	8

* 12 enseignants-chercheurs attachés au pôle à 100% et 4 de 15 à 60 %.

** 11 enseignants-chercheurs attachés au pôle à 100% et 4 de 15 à 60 %.

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique est remarquable. Elle est de qualité et demeure fidèle en très grande partie à l'axe de recherche choisi (droit des procédures collectives). Du point de vue de la quantité, elle frappe par son dynamisme et sa progression : tous types de publications, elle atteint le chiffre de 390. A noter plus particulièrement, outre les nombreuses publications individuelles, les chroniques animées par des membres du pôle, des colloques et journées d'études, la direction d'une revue bi-hebdomadaire, la rédaction d'un ouvrage collectif... Tout cela concourt utilement à asseoir un peu plus la crédibilité de ce pôle ainsi que sa visibilité.

Là encore, c'est du côté des thèses que les améliorations sont attendues, même si les efforts faits en matière d'insertion des docteurs en droit méritent d'être relevés et encouragés.

S'agissant des relations contractuelles, elles ne semblent pas connaître de développement particulier et méritent donc une plus grande attention.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le pôle comprend en son sein de véritables spécialistes des domaines étudiés, ce qui bien évidemment ne peut que contribuer à améliorer son image scientifique ainsi que sa visibilité. Son attractivité devrait pouvoir en bénéficier, mais la politique de recrutement ayant sa propre logique, la marge de manœuvre du pôle en est réduite d'autant.

La capacité à obtenir des financements ne paraît pas développée, et les réponses à des appels d'offres ne semblent pas faire l'objet d'une politique déterminée. La participation à des programmes internationaux ou nationaux ainsi que les collaborations avec des laboratoires étrangers appellent la même observation.



- **Appréciation sur le projet :**

Le projet entend privilégier la continuité du thème dominant du pôle, celui sur le droit des entreprises en difficultés donc. Le pôle y semble d'autant plus attaché que la conjoncture économique de ces dernières années multiplie les occasions de réflexion et les questionnements. Dans ces conditions, il se propose de poursuivre les méthodes qui lui ont somme toute réussi, à savoir la direction scientifique de « l'Actualité des procédures collectives », les chroniques dans diverses revues animées par ses membres, et une nouvelle édition de l'ouvrage collectif consacré au Commentaire article par article du Livre VI du Code de commerce.

Sans doute est-ce là une direction tentante compte tenu des résultats que grâce à elle ce pôle a pu atteindre dans le cadre du précédent contrat quadriennal ; mais compte tenu des nombreuses compétences mobilisables, peut-être faudrait-il espérer un approfondissement réel des recherches déjà entreprises et pourquoi pas de nouvelles pistes pour prolonger l'acquis ?

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

C'est un pôle dynamique et performant comme en témoigne sa production scientifique, nombreuse, diversifiée et de qualité ; et ceci tout en demeurant attachée à sa problématique fondamentale.

- **Points forts et opportunités :**

Plusieurs membres ont un positionnement connu dans leurs spécialités, et une production scientifique conséquente et régulière. C'est aussi le pôle du Centre où l'on enregistre le plus fort taux de membres dont la participation est de 100%, ce qui n'est pas sans incidence sur la forte réalisation de ses projets et la régularité ainsi que la qualité de ses publications.

- **Points à améliorer et risques :**

Les collaborations avec les unités et partenaires extérieures demeurent à l'état de potentialités qu'il ne serait pas inutile de faire vivre; de même la politique en matière de thèses mériterait de faire l'objet d'une véritable réflexion. Enfin, le projet demeure assez général et pourrait, pour le plus grand profit du pôle, être affiné et approfondi.

- **Recommandations :**

Développer une véritable politique à l'égard des doctorants et des thèses ;

Développer les partenariats avec l'extérieur avec une meilleure culture de l'appel d'offres et la volonté de nouer des partenariats porteurs et pérennes ;

Affiner le projet pour le porter plus loin que la simple poursuite de l'existant ;

Développer des recherches communes tant avec les autres pôles, qu'avec l'autre unité de recherche de la Faculté de droit (le CRDFED). Et dans ce contexte œuvrer à la réussite des projets de recherche que le centre envisage de lancer pour rapprocher les différents pôles.



Intitulé de l'équipe : « Pôle Propriété intellectuelle et nouvelles technologies (Print) »

Nom du responsable : M. Christophe ALLEAUME

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	5*	5*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

* 1 seul enseignant-chercheur est attaché au pôle à 100%, les autres le sont de 2 à 40%.

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La pertinence et l'originalité de la recherche peuvent ici être vérifiées : le pôle a été constitué en 2006 autour d'axes de recherche innovants et peu développés, à l'époque, dans le milieu de la recherche juridique, à savoir les implications juridiques du progrès scientifique. Il s'agit en substance d'analyser le droit de la propriété intellectuelle et le droit des nouvelles technologies d'une part et ses interactions avec les autres branches du droit d'autre part.

La production scientifique collective se décline à travers l'organisation de colloques, de journées d'études, de séminaires, de programmes de recherche, et de publications collectives auxquelles il faut ajouter les chroniques dont la responsabilité revient à certains membres du pôle et la rédaction d'un ouvrage par deux membres.

La quantité n'est pas le trait dominant ici (58 au total), mais il faut ne pas perdre de vue que l'effectif est réduit et qui plus est ne compte qu'un seul membre attaché au pôle à 100% (un autre membre a une participation de ... 2%, d'autres de 15 % ou 25 %...).

On retrouve ici la faiblesse en matière de thèses, mais la politique contractuelle menée non sans succès, comme il est expliqué ci-dessous, a fait que les doctorants peuvent y trouver une précieuse source de financement.

La qualité et pérennité des relations contractuelles se retrouvent ici avec les liens établis avec le réseau d'entreprises membre du Pôle de compétitivité sur les Transactions Electroniques Sécurisées, grâce auxquels de nombreux contrats de recherches ont été conclus (voir infra).



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Grâce à Print, le CRDP a été intégré au « réseau Droit, sciences et techniques », réunissant plus de 30 équipes de recherche et 140 chercheurs, groupement de recherche créé par le CNRS (GDR 3178). C'est dans ce cadre qu'une revue de recherche sur les formes de régulation scientifique, intitulée « Cahiers Droit, Sciences et technologies » a vu le jour.

Plusieurs contrats recherche ont été conclus via le Pôle de compétitivité sur les Transactions Electroniques Sécurisées (9 contrats ont été évoqués lors de la visite). Il n'est pas inutile de préciser que chaque contrat génère de 25.000 à 35.000 €, et parfois plus (jusqu'à 63.000 €). Ces sommes sont principalement destinées à la rémunération des doctorants et post-doctorants, à la prise en charge de leurs frais de déplacements et d'un équipement minimal (ordinateur portable et ouvrages spécialisés).

Il faut ajouter que Print est devenu partenaire de deux contrats ANR.

La capacité de collaboration avec les partenaires extérieurs, de trouver des financements et de valoriser les recherches est ainsi illustrée par cette politique contractuelle particulièrement visible et efficace.

- **Appréciation sur le projet :**

Comme les autres pôles, le projet considéré part d'une volonté de poursuivre les réalisations acquises, et cela pour les mêmes raisons que celles déjà vues (résultats positifs atteints). Néanmoins, des pistes nouvelles seront peut-être explorées dont certaines sont esquissées (à peine) dans le dossier. Il en va notamment ainsi des troubles de voisinage et les nouvelles technologies, sujet dont l'intérêt n'a nul besoin d'être souligné.

Du côté de la politique contractuelle, son développement que le pôle pourrait poursuivre fort de la notoriété maintenant acquise, pourrait se heurter à des difficultés. La rareté des jeunes chercheurs en est une à laquelle l'offre de masters pourrait peut-être répondre au moins partiellement (voir plus haut les observations sur la situation des doctorants). Une autre difficulté est le manque de personnel administratif, problème récurrent et qui pourrait ici avoir de fâcheuses conséquences.

Quoi qu'il en soit, ces deux volets du projet méritent d'être poursuivis et développés.



- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Il s'agit d'une équipe à l'effectif ramassé dont l'efficacité est le trait dominant ; et ce qu'il s'agisse de recherches, de vulgarisation, de politique contractuelle et/ou de financement.

- **Points forts et opportunités :**

La production scientifique et de qualité dans le domaine considéré ; les initiatives en matière contractuelle ont abouti à des résultats très encourageants.

- **Points à améliorer et risques :**

La politique à l'égard des jeunes chercheurs mérite d'être mieux investie que ce soit pour elle-même ou pour la poursuite de la politique contractuelle du pôle, d'autant que celle-ci sert celle-là.

- **Recommandations :**

Développer une véritable politique à l'égard des doctorants et des thèses ;

Affiner le projet pour le porter plus loin que la simple poursuite de l'existant notamment mais non exclusivement en explorant cette recherche sur les troubles du voisinage et le droit des nouvelles technologies ;

Développer des recherches communes tant avec les autres pôles, qu'avec l'autre unité de recherche de la Faculté de droit (le CRDFED). Et dans ce contexte œuvrer à la réussite des projets de recherche que le centre envisage de lancer pour rapprocher les différents pôles.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP)	A+	A	A	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Caen, le 13/04/2011

La Présidente de l'Université de
Caen Basse-Normandie

à

Monsieur le Directeur
Section des Unités de Recherche
AERES

V/Réf. : Evaluation - S2UR120001227 - Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP) - 0141408E

Monsieur le Directeur,

Nous remercions les experts du comité pour leurs observations et recommandations constructives. Certaines appellent cependant des commentaires et précisions.

➤ Le Comité d'experts a regretté qu'en dehors du pôle « Print », qui a participé avec succès à plusieurs appels d'offres, les partenariats extérieurs ne soient pas davantage développés.

Si le pôle « Print » est assurément celui qui développe le plus de partenariats extérieurs, les autres pôles ne sont cependant pas totalement inactifs en la matière, ce que le dossier soumis au Comité d'experts ne mettait pas assez en valeur. Ainsi le pôle « droit des personnes et de la famille » a développé un véritable partenariat régional (association tutélaire, conseil régional, maisons de retraite), pour répondre aux besoins des professionnels en matière de protection des incapables.

Le pôle « droit des affaires », spécialisé en procédures collectives, collabore avec les autres centres de recherches ayant cette même spécialité (Toulouse, Nice, Montpellier) à travers l'AJDE (association des juristes en défaillance d'entreprise). Jocelyne Vallansan, Pr, est membre du Conseil d'administration de l'AJDE. Cette jeune association a pour objet de développer des synergies entre les centres de recherches travaillant sur la problématique des entreprises en difficultés.

Enfin, le pôle « contentieux » entretient des liens aussi bien avec des acteurs locaux (barreau) que nationaux (conseil supérieur du notariat). Tous ces liens méritent assurément d'être développés, mais ils ne sont pas inexistantes, ce que le dossier soumis au Comité d'expert pouvait laisser penser.

➤ Sur la visibilité internationale du CRDP, le Comité d'experts propose, à raison, de l'améliorer en développant des partenariats internationaux et une politique pour inviter des professeurs étrangers.

S'il n'est pas question de contester sur ce point les progrès que le CRDP peut opérer, il convient cependant de préciser, ce que le dossier soumis au Comité d'expert ne mentionnait pas, qu'une telle politique a déjà été initiée. Ainsi plusieurs contrats de recherche conclus par le CRDP ont cette dimension internationale (contrat CARTES avec la gendarmerie nationale et le FBI, contrat SUS où le CRDP travaille en lien avec les Universités espagnoles de Paterna et de Bilbao et l'université finlandaise d'Helsinki).

De même, un séminaire de recherche franco-allemand de jeunes juristes est organisé tous les deux ans avec l'Université de Wurzburg.

Enfin, durant le dernier contrat quadriennal, plusieurs professeurs étrangers ont été invités, notamment pour des conférences ouvertes aux doctorants : Pierre-Etienne KENFACK (Université de Yaoundé II, Cameroun), Alba NEGRI (Université de Pavie, Italie), Eva STEINER (School of Law King's college London, Angleterre), Fryderyk ZOLL (Université de Cracovie, Pologne), Alain KENMOGNE SIMO (Université de Yaoundé II, Cameroun) et Christoph WEBER (université de Wurzburg, Allemagne).

Par ailleurs le CRDP accueille aussi des doctorants étrangers pour de courts séjours de recherche dans le cadre de leur thèse : Dernièrement nous avons accueillis M. Maturin PETSOKO (Université de Ngaoundéré, Cameroun).

➤ Quant aux synergies avec le CRDFED (centre de recherches sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit), si, comme le propose le Comité d'experts, elles devraient être renforcées, il convient toutefois de souligner que ces synergies existent déjà, ce que ne mettait probablement, là encore, pas assez en lumière le dossier transmis au Comité d'experts. Il n'est pas ici question d'en dresser une liste exhaustive. A titre de simple illustration, on signalera qu'a notamment été organisé un colloque en commun (Santé et droit les 15 et 16 octobre 2009) lequel a fait l'objet d'une publication à la revue générale de droit médical en 2010 (v. aussi certains chercheurs du CRDP qui sont associés au projet de clinique des droits fondamentaux du CRDFED).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente de l'Université
de Caen Basse-Normandie



Josette TRAVERT